

GARDE

# Aller-retour au compte-gouttes pour les enfants des « mères d'Alger »

Hier à Orly, 3 enfants seulement sont descendus de l'avion en provenance d'Alger pour passer un mois avec leur mère. Ils auraient dû être 15 à bénéficier de ce droit de visite trans-frontière obtenu par les démarches du médiateur.

C'est un grand gaillard de 18 ans qui embrasse sa mère toute menue. Il la prend sous son aile pour lui faire traverser la petite foule de journalistes, d'officiels et de voyageurs à Orly. Farid Houache arrive d'Alger, heureux, visiblement ému, pour passer les vacances avec sa mère, Marianne Pinel, l'une des « cinq mères d'Alger » et son frère aîné Amar. Deux autres enfants franco-algériens sont du voyage, Kheira et Aledine Meziani, 16 et 17 ans. Leur mère, Marie-Paule Walter est venue de Strasbourg le chercher. Leur père est là aussi. C'est la deuxième fois qu'il confie les enfants à son ex-femme « Ça se passe mieux à chaque fois », dit-il, un peu inquiet...

Trois enfants sur les trois cents dossiers du même genre déposés au ministère de la Justice, parmi lesquels 37 ont été sélectionnés pour bénéficier d'un « droit de visite trans-frontières » cet été. Quinze cas ont retenu favorablement l'attention des deux médiateurs algérien et français, et finalement trois enfants seulement sont là en ce 1er juillet. Un décompte douloureux quand on connaît les années de démarches, de poursuites judiciaires, d'actions spectaculaires parfois, auxquelles les mères se sont livrées pour pouvoir revoir leurs enfants.

Plusieurs des mères « en attente » sont venues rappeler à l'aéroport qu'elles aussi espéraient accueillir un jour prochain leur(s) enfant(s). Deux officiels sont également venus saluer ces premiers arrivants : Noëlle Dewavrin, conseiller auprès d'Albin Chalandon et le nouveau médiateur, Claude Allier, premier président de la cour d'appel d'Angers, chargé depuis le 22 avril dernier par Jacques Chirac, de « trouver des solutions à l'amiable » au cas par cas pour ces enfants franco-algériens qui ont les plus grandes peines du monde à rester en contact avec les deux parties de leur famille de chaque côté de la Méditerranée.

« C'est une mission impossible », reconnaît Claude Allier, dont les interventions ne doivent pas « interférer avec les procédures judiciaires en cours ». Choisi en raison de sa longue expérience dans les tribunaux pour enfants - il a été pendant quinze ans juge des enfants et président de la chambre de la famille à Lille -, le « premier président », comme l'appellent ses collègues, a débarqué dans ce labyrinthe des enfants franco-algériens avec « beaucoup de bonne volonté » mais également « une certaine naïveté », disent plusieurs de ses interlocuteurs. On lui reconnaît une grande capacité de travail, il connaît très bien les nombreux dossiers de ces femmes qui, pour la plupart, ont été mariées en France avec un Algérien, puis ont divorcé, recevant de la justice française le droit de garde sur leurs enfants, jusqu'à ce que le père emmène les enfants en Algérie, où, à son tour, il



L'arrivée de Farid Houache, de Kheira et Aledine Meziani.

demande et obtient le droit de garde par décision algérienne. La voie judiciaire est bouclée. Les deux décisions sont parfaitement inconciliables et chacun des ex-époux s'y tient.

Reste la négociation d'une convention d'entraide judiciaire entre les deux pays qui harmonisera - un jour assez lointain - les deux législations. Et dans l'immédiat le recours aux médiateurs

qui négocient hors des voies judiciaires. Une position inconfortable et pour le moins paradoxale pour le médiateur français. Le magistrat s'est engagé personnellement à ce que les mères « restituent » les enfants au terme du mois de vacances. Or, au regard de la loi française, ces mères peuvent les garder puisqu'elles en ont la garde. « Ce n'est pas un engagement illégal, justifie

le médiateur, je n'ai bien sûr pas contraint les mères à renoncer à leur droit de garde. Mais étant donné que je donne ma garantie que cet accord sera respecté, je leur ai fait signer un engagement sur l'honneur et par écrit. »

Conscient de la fragilité de ces contrats à la limite du droit, le premier président de la cour d'appel a multiplié les précautions. Ainsi a-t-il éliminé tous les cas d'enfants « retenus » en Algérie depuis quelques mois à peine « car leur mère n'aurait pas forcément le courage de les rendre ». Ou les enfants trop jeunes, pour la même raison. Malgré cette prudence, et divers voyages bilatéraux, télex diplomatiques, etc., seulement trois enfants sont là. « Les autres suivront après les fêtes de l'Indépendance de l'Algérie (le 5 juillet), dit-on en Algérie, il faut être patient. »

Ces accords un peu acrobatiques et leurs maigres résultats n'emportent pas l'adhésion de tout le monde. L'une des associations qui s'occupent de ces

enfants franco-algériens retenus en Algérie, l'ANDE (Association nationale de défense des enfants enlevés) s'indigne qu'on puisse proposer à des mères de « troquer leur droit légitime d'élever elles-mêmes leurs enfants contre un droit hypothétique de les voir un mois par an ». Par ailleurs, certains des négociateurs de la convention d'entraide judiciaire s'inquiètent qu'à « tout focaliser sur le droit de visite trans-frontières, on en oublie qu'à l'origine de ces situations, il y ait un enlèvement, une transgression du droit français. On disperse nos forces de négociation au lieu de porter tous nos efforts de négociation sur le fait que l'Algérie ne laisse plus s'instaurer ces états de fait, impose par la force ».

Une réunion est prévue en août prochain pour poursuivre les discussions sur la convention d'entraide judiciaire. Le pari du médiateur est de banaliser d'ici là, la pratique des visites trans-frontières.

Catherine ERHEL.

## La vaine attente de Jocelyne

Entre deux épreuves de l'agrégation d'arts plastiques qu'elle passe en ce moment à Paris, Jocelyne Boschott est venue à l'aéroport attendre sa fille. Elle savait pourtant que la petite ne serait pas à l'avion. « Dans quelques jours peut-être », essaie-t-elle de croire. Mais le père refuse de signer une autorisation de sortie du territoire. Net et sans bavure.

L'histoire de Jocelyne est exemplaire. Ce petit bout de bonne femme à la détermination entêtée de ceux qui sont sûrs de leur bon droit. De son mari algérien, elle a deux filles, nées à Arras toutes les deux. Avant même que son divorce ne soit prononcé en 1978, son mari avait emmené les filles en Algérie. C'était en décembre 1977 : l'aînée avait 9 ans, la petite 2 ans et demi.

Jocelyne est alors enseignante. Aux vacances de février, elle va en Algérie réclamer ses filles. Elle y retourne à Pâques et finalement dégotte un poste à Alger et vient s'installer dès la rentrée suivante. Là, elle taraude la justice algérienne jusqu'à obtenir un exequatur de son jugement français et finalement la reconnaissance de son droit de garde par la justice algérienne. Le père fera même un tour dans les prisons algériennes avant que Jocelyne ne récupère ses deux filles. Il s'est écoulé 4 ans.

L'aînée qui passe son bac cette année est plus proche pour l'instant de ses racines algériennes. La cadette, en revanche, vit avec sa mère depuis lors. Il y a trois ans, elle a formulé le souhait

de venir en vacances chez ses grands parents en France. Cela paraissait simple, la situation conjugale étant stabilisée depuis plusieurs années, et la mère vivant de toute manière en Algérie. Mais le père met son veto et Jocelyne recommence son ballet de démarches et tentatives.

A chaque négociation entre les deux pays, chaque visite officielle, Jocelyne fait partie des cas prioritaires. Cette année encore, Jocelyne Boschott a rempli le dossier du médiateur. Oui, elle garantissait que sa fille reviendrait en Algérie après les vacances. Comment pourrait-il en être autrement puisqu'elle-même y vit et y travaille. Comme preuve, elle a joint son contrat de travail en Algérie pour l'année prochaine. Elle a multiplié les garants moraux. De Edith Cresson, à la Cimade, de l'ex-président de l'Association des Français à l'étranger à Monseigneur Duval ou le professeur Boucebsi, elle arbore de nombreux parrains, aussi bien français qu'algériens.

Mais le père s'oppose toujours à la venue en France de la petite Djamila qui aura bientôt 12 ans. Jocelyne s'appête à regagner Alger une fois terminées ses épreuves d'agrégé, pour y passer les vacances avec sa fille. A moins que d'ici-là, l'autorisation de sortie du territoire ne soit signée ou que les autorités algériennes ne décident de s'en passer, en se contentant de la garantie du médiateur...

CRL